

TRE... LA LETTRE... LA LETTRE... LA LETTRE... LA LETTRE... LA LETTRE...

Les temps changent, comme les présidents. Après une période difficile, que réserve le début du quinquennat aux pharmaciens ?

LA SANTÉ S'EN PORTERA-T-ELLE MIEUX ?

C'est le principe de la douche écossaise : chaud... puis froid. Encore dans l'euphorie de la victoire, le déficit de l'Assurance maladie devrait rappeler rapidement Nicolas Sarkozy à la réalité. Malgré les efforts et les effets de manche du précédent gouvernement, les chiffres de la Sécu ne sont pas bons. Relativement absent du débat présidentiel, au-delà de quelques saillies sur le financement de la protection sociale, la santé revient donc sur le devant de la scène : l'Ondam ne sera pas respecté cette année. Selon la Commission des comptes de la Sécu, il sera même explosé d'1,2 milliards d'euros, en grande partie à cause des soins de ville. À la clé, le cas échéant : des mesures drastiques pour réduire les dépenses, préconisées d'ici le 31 mai par le bien nommé Comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'Assurance maladie. Et les revalorisations tarifaires accordées en toute fin de mandat aux médecins – un euro dès juillet, un de plus en 2008 – risquent de ne pas faire pencher la balance du bon côté pour le reste de l'année. Le coup de barre pourrait être très dur.

Ce n'est néanmoins pas l'avis de Philippe Juvin, en charge des questions de santé à l'UMP : « *Le comité d'alerte ne tirera pas la sonnette d'alarme, il se contentera de la décélération des dépenses de soins constatées sur le premier trimestre 2007. Il n'y a donc pas péril en la demeure.* » Voir. Dans ce contexte, que feront le nouveau gouvernement et la Caisse nationale d'Assurance maladie ? Difficile à dire, tant que les remous de la présidentielle ne se seront pas calmés et le que le gouvernement ne sera pas constitué. Pierre Lepoutier, président de la FSPF, préfère prévenir : « *Ce qui est de l'ordre de la régulation des volumes, nous sommes prêts à l'accepter au nom de la qualité des soins, en revanche toute mesure purement économique serait inacceptable. Nous sommes inquiets car il est toujours tentant pour un gouvernement d'aller chercher des économies sur le médicament.* »

Rendez-vous à la rentrée

« *Homme d'action* », comme il se définit lui-même, le nouveau président de la République a été élu sur une dynamique. Mais passé le séisme politique,

Suite p.2 >>>



SON PROGRAMME

- Lutte contre les fraudes et abus, estimées par l'UMP entre 7 et 15 milliards d'euros par an.
- Instauration d'une franchise sur les soins (examens biologiques, médicaments, consultations médicales et hospitalisation) d'un montant variable, mais inférieure à 10 euros par an, selon les dernières données disponibles.
- Maintien de la réforme de l'Assurance maladie de 2004 (parcours de soins...).
- Création d'une cinquième branche de la Sécu. Après la maladie, la famille, la vieillesse et les accidents du travail : la dépendance.
- Création d'Agences régionales de santé.
- Création d'une « TVA sociale », pour financer la protection sociale, en limitant le coût du travail par l'allègement des cotisations patronales.

sommaire

- ① La santé s'en portera-t-elle mieux ?
- ② Démographie officielle, une équation dangereuse
- ③ Médicament vétérinaire, enfin du concret

qu'est-ce que la profession doit en attendre ? Philippe Juvin se montre rassurant : « *Nous n'oublions pas les pharmaciens et la réponse à l'injonction européenne qui se prépare. Si on laisse filer ce dossier, cela pourrait créer une grande vulnérabilité dans le tissu officinal, qui est extrêmement important en termes de permanence des soins et d'aménagement du territoire* ». Au-delà des promesses (voir encadré ci-contre), Nicolas Sarkozy pourrait être le Janus aux deux visages de la pharmacie : théoriquement favorable à l'entrepreneur grâce à son programme économique – fiscalité et aménagement des 35 heures en tête – il risque en revanche de serrer la vis au professionnel de santé qu'il est aussi. « *Nous serons durs en affaires* », avait déclaré sans ambages Philippe Juvin aux industriels de la santé bien avant l'élection. En matière de protection sociale, la réforme de l'Assurance maladie de 2004 – tout comme celle des retraites – aurait une valeur symbolique pour le prochain gouvernement : à la fois un cap à tenir et un objectif à dépasser. On sait les conséquences du PLFSS 2006 et du Plan médicament sur l'économie officinale... Le PLFSS 2008 sera donc crucial à plus d'un titre.

Point de rupture

« *Néanmoins, tempère Philippe Juvin, il n'y aura pas de grandes mesures concernant la santé dans les semaines à venir. Les trois chantiers prioritaires sont la mise en place des Agences régionales de santé, la réforme de la gouvernance hospitalière, ainsi que la relance du DMP.* » Les législatives empêchent toute prospective à court terme. Les franchises présentes dans le programme de Nicolas Sarkozy, aux montants toujours incertains, sont dans la droite ligne de « l'euro de solidarité » par consultation et du forfait de 18 euros sur les actes lourds déjà existants. La loi les encadrant attendra en revanche la rentrée pour être présentée au Parlement, car la session extraordinaire de l'été sera réservée aux mesures emblématiques, comme les peines plancher pour les délinquants ou les réformes de la fiscalité. Ce qui n'empêche pas Pierre Lepotier, président de la FSPF de prévenir tout de go le futur ministre de la santé : « *Il est hors de question que le pharmacien gère au comptoir la franchise sur le médicament qui doit être instaurée. C'est à l'Assurance maladie de le faire directement, d'autant qu'elle en a les moyens depuis la mise en place de l'euro de solidarité sur la consultation médicale* ». La mise en place d'un forfait par famille, et

Ses promesses aux pharmaciens

(Voir *Le pharmacien de France* n°1189)

- « *Il y a trois principes sur lesquels il ne faut pas jouer : le monopole des pharmaciens, la répartition démographique et l'exercice personnel. Je suis fermement opposé à toute remise en cause du monopole.* »
- « *Il faut ouvrir de nouveaux champs d'activité aux pharmaciens. Et à nouvelles activités, nouvelle rémunération. La médication familiale, avec un avis du pharmacien, est une piste.* »
- « *Je souhaite que la piste de la prescription [des pharmaciens, ndlr] d'urgence puisse être creusée.* »
- « *Je suis opposé à la libéralisation totale du capital [des officines, ndlr] proposé par certains pays. Il nous faut empêcher l'installation de SEL en cascades, qui risquent de conduire à la désresponsabilisation des acteurs.* »



© Miquel Medina

non par patient, risque en effet d'être un vrai casse-tête chinois.

Il s'agit donc toujours de responsabiliser le patient, mais à n'en pas douter le prochain ministre de la Santé aura les mêmes exigences que son prédécesseur Xavier Bertrand vis-à-vis des professionnels de santé. Peut-on parler de rupture, même tranquille ? Pas vraiment. La politique de financement de la Sécu ne sera pas révisée de fond en comble – pas de privatisation ou de financement par l'impôt comme en Angleterre – et les nombreuses négociations engagées avec Xavier Bertrand sont plutôt un gage de stabilité. D'autant qu'il a quitté son fauteuil avec pas mal de dossiers en souffrance, et pas des moindres : l'automédication et l'évolution de la rémunération des pharmaciens en premier lieu. Reste que la culture de résultat, prônée par le nouveau chef de l'Etat pourra faire des dommages collatéraux si les chiffres de la Sécu s'obstinent à rester mauvais. Et de culture du résultat à « maîtrise comptable », il n'y a qu'un pas, vite franchi.

■ Laurent Simon

Calendrier

16 mai Passation des pouvoirs entre Nicolas Sarkozy et Jacques Chirac	18 mai Fin du dépôt des candidatures pour les élections législatives	20 mai Installation du nouveau gouvernement	31 mai Avis du Comité d'alerte	Courant Juin Présentation des comptes définitifs de la Sécu pour 2006 et des prévisions pour 2007	10 juin Premier tour des élections législatives	24 juin Deuxième tour des élections législatives	Juillet Session extraordinaire du Parlement	Octobre Élaboration du PLFSS 2008
---	--	---	--	---	---	--	---	---

La présentation des résultats de l'étude 2007 sur la démographie pharmaceutique a mis en lumière le déséquilibre de la pyramide des âges et la nécessité de relever le numerus clausus.

Démographie officinale : une équation dangereuse

Les années se suivent et les tendances se confirment. À cette nuance près que le vieillissement des pharmaciens représente désormais une réelle menace pour le réseau. De même que la profession se féminise toujours davantage (54 % de femmes inscrites en section A), sa moyenne d'âge augmente inexorablement. S'il s'établit à 45 ans et 5 mois – en augmentation de 5 ans depuis 1994 –, l'âge moyen des titulaires (48 ans et 3 mois) figure parmi les plus élevés, juste derrière celui des pharmaciens biologistes (48 et 10 mois). De fait, la structure d'âge des pharmaciens inscrits s'est profondément modifiée : il y a 15 ans, les 31-40 ans étaient les plus nombreux. Aujourd'hui, les classes d'âge les plus représentées sont les 46-55 ans. S'y ajoute un rythme accéléré de départs à la retraite, sur fond de papy-boom et d'exonération des plus-values de cession. « En 1986, 1 % des officinaux et biologistes partaient à la retraite avant 65 ans. Aujourd'hui, ils sont 45 % », constate ainsi Bernard Lagneau, président de la CAVP (Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens). Le problème, c'est que dans le même laps de temps, les besoins ne cessent de croître, au vu du vieillissement de la population et de la désertification médicale en zones rurales. Deux bons motifs d'inquiétude quant au renouvellement des effectifs de pharmaciens, notamment pour les adjoints. Et l'occasion pour Jean Parrot de réitérer

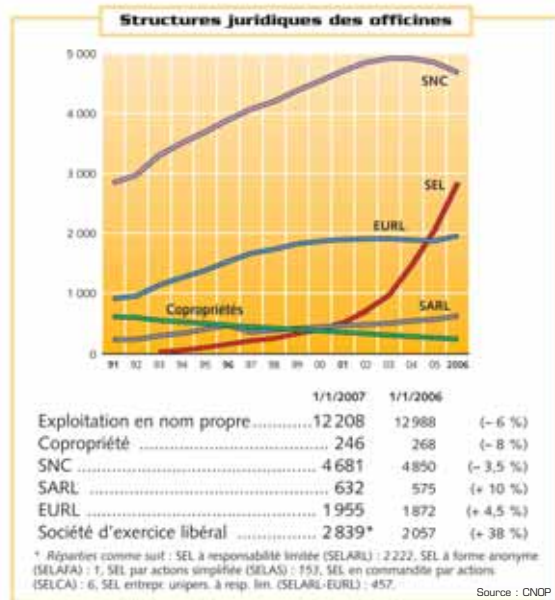
son souhait de poursuivre le relèvement du numerus clausus, porté à 2 990 étudiants admis en deuxième année à la rentrée 2006 – ce dont le président de l'Ordre s'est félicité. Compte tenu de l'ampleur des besoins, Jean-Luc Audhoui, trésorier du Cnop, estime qu'il devrait être relevé à 3 300 ou 3 500. Face aux nouveaux défis sanitaires et au vieillissement de la population pharmaceutique, le président Jean Parrot va plus loin : « Il faudrait presque un pic à 4000 », l'industrie et les nouveaux métiers hospitaliers « consommant » par ailleurs de plus en plus de pharmaciens.

Forte progression des SEL

Si les pharmaciens vieillissent, le nombre des officines demeure stable ces dix dernières années. Au 1er janvier, l'Ordre recensait 22 561 officines, soit 49 de moins que l'année précédente. « Il s'agit de

pharmaciens qui doivent s'arrêter mais ne trouvent pas de repreneurs », précise Jean-Luc Audhoui. C'est surtout le profil et le statut juridique des officines qui évolue. Globalement, elles sont de plus en plus grosses : un tiers d'entre elles compte trois pharmaciens ou plus, contre 20 % en 1998. Si un tiers des officines ne comptait qu'un pharmacien en 1998, elles ne sont désormais plus que 22 %. De fait, « les pharmaciens exercent de moins en moins seuls », souligne le trésorier de l'Ordre. Ils sont désormais 13 516 titulaires à avoir privilégié l'exercice en association, soit 48 % de l'effectif (+ 4,4 % par rapport à 2005).

Le phénomène majeur est incontestablement la forte progression des sociétés d'exercice libéral (SEL), dont le nombre a bondi de 38 % l'an dernier et concerne désormais 2 839 officines. Près d'un nouveau titulaire sur deux (45 %) a opté pour ce statut juridique en 2006. « À ce rythme-là, elles pourraient dépasser les SNC en nombre d'ici deux ans », souligne Jean-Luc Audhoui. Autre phénomène notable : la mobilité accrue au sein des officines, avec 1 971 cessions de fonds ou de parts sociales dans l'année, en augmentation de 17 % sur un an.



Officines en Europe : densité du réseau dans 13 pays

Nombre d'officines pour 100 000 habitants



Les différences s'expliquent en partie par la géographie et l'histoire de chaque pays (densité des populations, urbanisation, réglementations, etc.). Des écarts peuvent être expliqués par un effet de présentation : ainsi il y a plus de pharmaciens diplômés par pharmacie (plus de salariés) dans les pays qui ont moins d'officines, et ils sont quelquefois secondés par plus de personnels de qualification intermédiaire. La France, dont le territoire est très vaste, occupe une position moyenne.

Source : CNOP

Le panorama de la démographie pharmaceutique a été l'occasion pour Jean Parrot de réaffirmer le bien-fondé du réseau officiel français qui compte 38 officines pour 100 000 habitants, ce qui le place en quatrième position derrière la Grèce, la Belgique et l'Espagne. « *Il est impossible de le comparer à ses homologues belges ou britanniques, où la densité de population et le taux d'urbanisation ne sont pas du tout les mêmes* », insiste-t-il. Si le taux d'urbanisation français atteint 76 %, il culmine à 89 % en Grande-Bretagne et à 97 % en Belgique. En d'autres termes : le quart de la population française vit dans des petites communes, où il est primordial de maintenir des officines : voilà un message clair à l'intention de Bruxelles.

■ Fanny Rey

→ 72 322 diplômés en exercice inscrits aux tableaux de l'Ordre, soit 575 de plus en un an (+ 0,8 %, contre + 1,75 % en 2005).

→ La section A compte 28 194 inscrits (39 % de l'effectif total), soit 86 titulaires supplémentaires.

→ L'officine (section A et D) concentre 55 120 pharmaciens, soit 74 % de l'effectif total.

→ Le nombre total d'officines s'élève à 22 561, soit 1 officine pour 2 696 habitants.

→ La France compte 1 titulaire pour 2 157 habitants et 1 pharmacien d'officine pour 1 138 habitants.

Chiffres clés 2006



Trente-deux ans après la loi sur la pharmacie vétérinaire, le décret « prescription - délivrance » a fini par être publié. Tour d'horizon des principaux changements.

Médicament vétérinaire : enfin du concret

Après des mois de tractations et d'atermoissements, le décret « prescription - délivrance » est enfin paru au *Journal officiel*, le 26 avril. « *Ce texte est entièrement conforme aux accords conclus en amont avec les vétérinaires* », se réjouit André Kuypers, président de la commission Affaires rurales de la FSPF. De fait, il sécurise la délivrance et permet aux pharmaciens d'exercer en toute légalité. Grâce aux arrêtés publiés au *JO* du 6 mai, les nouvelles règles sont d'ores et déjà applicables à toutes les filières de production.

Renouvellement d'ordonnances

Désormais, sous certaines conditions, le pharmacien peut renouveler une dispensation à partir d'une même ordonnance initiale. C'est le cas pendant un an pour tous les médicaments dérogatoires, lorsqu'ils sont prescrits à titre préventif. La mention « renouvellement interdit » n'a alors plus lieu d'être sur l'ordonnance. Les médicaments dérogatoires utilisés à titre curatif et les autres types de médicaments ne pourront être renouvelés que si le vétérinaire l'autorise explicitement pour les médicaments de liste I et s'il ne l'interdit pas clairement pour les médicaments de la liste II.

Prescription à distance

Sous certaines conditions, le vétérinaire peut désormais rédiger des ordonnances hors examen clinique des animaux. Ce sera le cas pour le vétérinaire traitant habituel, s'il a préalablement réalisé un bilan sanitaire de l'élevage, donnant lieu à un protocole de soins et, si besoin, à une prescription.

Traçabilité renforcée

En plus des mentions habituelles obligatoires, le numéro de lot de chaque médicament délivré doit désormais figurer sur les ordonnances et/ou l'ordonnancier. Le vétérinaire est tenu de remettre à l'éleveur les ordonnances qu'il rédige et toute administration de médicaments doit se doubler d'une inscription au registre d'élevage. Les ordonnances doivent être conservées pendant cinq ans par le pharmacien, et le double par l'éleveur.

Du nouveau sur le colisage

Pharmaciens et vétérinaires peuvent désormais faire appel à un intermédiaire dans plusieurs situations : pour la remise des médicaments contenant des

«IL FAUT NOUS INVESTIR!»

« *Suite à la parution de ce décret, il faut que les pharmaciens s'investissent, que les facultés de pharmacie mettent en place un DU sur le médicament vétérinaire, souligne André Kuypers. La Fédération veillera à ce que le décret soit bien appliqué, mais il faudra grosso modo un an pour qu'il soit opérationnel sur le terrain.* » Le temps que les vétérinaires fassent le tour de leurs élevages. Dans l'immédiat, aux pharmaciens de se montrer pédagogues avec les éleveurs. D'où l'intérêt des affiches* que l'Ordre a mis à disposition des officinaux insistant sur le libre choix du dispensateur.

* Affiches disponibles auprès de l'Ordre/DAP par fax au 01 56 21 35 29 ou par mail : dap@ordre.pharmacien.fr

substances vénéneuses, pour les aliments médicamenteux, les médicaments prescrits dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme sanitaire d'élevage, ceux prescrits dans le cadre d'un protocole de soins et enfin ceux prescrits dans le cadre de soins donnés personnellement à condition que la délivrance ait lieu dix jours au plus tard après les soins. Pour chaque médicament transporté, la mention de l'intermédiaire doit figurer sur l'ordonnance et sur l'ordonnancier.

■ Fanny Rey